

Séance du 13 Avril 2015

Le treize avril deux mil quinze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoint au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, Messieurs Willy PIPELIER, Joseph GAUDIN, Michel FOUCHER, Mmes Sabine GABARD et Sandrine PLANCHARD

Secrétaire de séance : Mme Josiane ROBIN.

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé.

Echange de terrain avec le SIAEP de Grez

Monsieur le Maire rappelle que :

- la station de surpression appartenant au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) est construite sur une partie du terrain cadastré section AD n° 80 appartenant à la Commune.

Après bornage, la superficie de cette partie de terrain restant au SIAEP est de 1a82ca.

- le Syndicat d'Eau est propriétaire du terrain cadastré section AD n° 81 d'une superficie de 2a70ca. Ce terrain jouxte la parcelle n° 80.

Afin de régulariser ce dossier, il est proposé de procéder à un échange, sans soulte, avec le SIAEP.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée et à l'unanimité ;

- **DECIDE de procéder à l'échange de terrain, sans soulte**, comme suit :
 - la Commune cède, au Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable, une partie du terrain de l'ex n° 80 section AD, pour une superficie de 1a82ca, d'une valeur de 270 euros
 - le Syndicat d'adduction d'eau potable cède, à la Commune de Grez-en-Bouère, le terrain d'une superficie de 2a70ca cadastré section AD n° 81, d'une valeur de 270 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'absence un adjoint à signer l'acte d'échange chez Maître Guédon, notaire à Ballée, ainsi que tous documents inhérents à ce dossier

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable prend en charge tous les frais inhérents à cet échange (bornage, acte notarié ...). Par conséquent, la commune ne va supporter aucun frais.

Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire présente l'état de notification des bases prévisionnelles 2015 et propose de ne pas augmenter les taux.

Un débat s'est donc engagé :

Messieurs LUCAS et GAUDIN suggèrent, du fait que les dotations versées par l'Etat sont en baisse, une augmentation des taux avec un lissage dans le temps plutôt que de procéder à une hausse importante lorsque ce sera nécessaire pour équilibrer le budget.

Mesdames GABARD, ROBIN et Monsieur BESNIER pensent que c'est prématuré pour une augmentation cette année. Ce sera plus facile de la justifier auprès de la population lorsque les investissements programmés seront réalisés, entre autres la rénovation de l'école.

Après discussion, Monsieur le Maire propose un vote à main levée :

- 13 voix pour le maintien des taux
- 2 voix pour une augmentation

Le Conseil Municipal décide donc de maintenir les taux pour 2015.

- Taxe d'habitation 15.60%
- Taxe foncière (bâti) 25.89%
- Taxe foncière (non bâti) 39.58%

Le produit fiscal résultant de ces taux est de 392 097 €, plus 37 365 € d'allocations compensatrices.

Pour les années à venir, Monsieur le Maire propose de revoir les taux en fonction des finances de la commune et d'envisager une augmentation en douceur et progressive de ces taux.

Affectation du résultat de l'exercice 2014

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	260 130.23
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	33 260.66
Résultat à affecter	293 390.89
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	49 085.83
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 112 401.00
Besoin de financement	63 315.17
AFFECTATION	293 390.89
Affectation en réserves (art.1068) en investissement	220 000.00
Report en fonctionnement (art.002)	73 390.89

Vote des budgets primitifs 2015

Après un vote, à main levée, tous les budgets sont adoptés à l'unanimité.

Budget assainissement

- section d'exploitation équilibrée à 71 775.00 €

- section d'investissement :

↳ Dépenses : 13 904.86 €

↳ Recettes : 47 824.95 €

Soit un excédent de 33 920.09 €

Budget accueil de loisirs

- section de fonctionnement équilibrée à 116 597.00 €

- section d'investissement équilibrée à 500.00 €

Budget lotissement du Frêne

- section de fonctionnement équilibrée à 294 531.55 €

- section d'investissement équilibrée à 253 454.84 €

Budget principal

- section de fonctionnement équilibrée à 970 768.00 €

- section d'investissement équilibrée à 713 793.00 €

Les travaux de restructuration d'un bâtiment scolaire prévus pour l'ouverture d'une 4^{ème} classe soulèvent des interrogations (maintien de cette 4^{ème} classe dans le temps ? effectifs ?).

Monsieur le Maire répond que l'opportunité des travaux étant posée, la commune doit œuvrer pour le développement de l'école et le maintien de cette classe. Il est important d'aller de l'avant et tous doivent œuvrer dans ce sens.

Questions et informations diverses

Contrat gaz

Monsieur le Maire propose de remplacer l'actuel contrat Butagaz (citernes école et salle des sports) par un nouveau contrat avec Antargaz pour un montant de 6 234 €, ce qui représenterait une économie de 1 166 € (15.7 %) pour l'année 2015.

Monsieur LUCAS annonce qu'un achat groupé est possible avec le SDEGM.

Le Conseil Municipal décide de mettre en suspens ce dossier.

Redynamisation secteur de Grez-en-Bouère

Une réunion est prévue le jeudi 28 mai à 18 h 30 à la salle polyvalente de Bouère sur l'amélioration de l'habitat (économies d'énergie, accessibilité des logements) avec des intervenants de l'ANAH, l'ADIL, du CAUE et de l'Association SYNERGIE.

Des dépliants d'invitation seront diffusés dans les foyers des deux communes.

Ecole de musique

La troupe de l'atelier théâtre de l'école de musique présentera une pièce « à l'abordage », avec en première partie une présentation musicale par l'atelier Jazz, le 26 juin à 20h30 à la salle polyvalente de Grez.

Divers

Monsieur GAUDIN est étonné qu'il n'y ait pas de banc sur le terrain de loisirs à Bel Ebat. Mme PANNIER et M. LUCAS répondent que le banc va être remis ; il a été enlevé quand la commune a vendu une bande de terrain à M. et Mme ROYER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 30.